

# ANTENNES LOCALES





# ANTENNES LOCALES ETOPIA

Note au 16 janvier 2020

## 1. ANTENNE LOCALE ET CORRESPONDANT ETOPIA

Des citoyens et/ou des groupes (inter-)locaux d'ECOLO peuvent créer une antenne d'Etopia leur permettant de **mener sur leur terrain local des animations reconnues d'éducation permanente.**

Des individus peuvent également devenir "correspondant local" d'Etopia (une antenne d'une seule personne). Ces correspondants peuvent être simplement en charge individuellement d'activités d'éducation permanente d'un groupe local, avec une étiquette etopia.

Il ne s'agit pas ici de créer des asbl mais bien d'associations de fait.

L'objectif d'Etopia est de développer un réseau dense d'antennes et de correspondants locaux répartis sur tout le territoire de Wallonie et de Bruxelles.

Chaque antenne agit sur un terrain limité géographiquement mais à une échelle inter-locale.

Les antennes forment un réseau et s'appuient sur Etopia.

Chaque antenne trouve sa forme et ses formats. Il ne s'agit pas de promouvoir un modèle unique, mais de s'adapter aux réalités du terrain (ressources disponibles, densité du public, stratégies des groupes locaux d'Ecolo, etc).

## 2. POURQUOI CRÉER UNE ANTENNE LOCALE ?

Ce réseau sera un outil essentiel de **la bataille culturelle** pour l'écologie politique au niveau local.

**Etopia propose de mettre à disposition de celles et ceux qui le souhaitent son label, son expérience et sa renommée en matière d'écologie politique.**

Pour une locale ou une régionale, il y a plusieurs avantages à la création d'une antenne :

- **agir en interlocale** : les activités politiques sont souvent concentrées dans le périmètre des locales, la création d'une antenne regroupant plusieurs communes permet de rassembler les forces, et d'organiser des activités qui bénéficient à toutes les communes concernées;
- **détecter des talents dans les locales** : des membres et sympathisants ou des personnes plus éloignées qui ont un réseau, des talents d'organisation, de

l'expertise, etc. C'est l'occasion de les faire contribuer dans un espace qui n'est pas directement partisan;

- **faire de la contagion culturelle** : aller au delà de l'action politique classique, organiser des conférences/débats sur les thématiques abordées ou non en conseil communal, pour aller plus loin dans le débat avec les citoyens;
- profiter de **partenariats** : grâce au label Etopia, il est possible d'organiser des activités avec des associations, centres culturels, théâtres, etc, et d'ainsi **élargir son réseau**;
- **avoir accès** à des salles ou du matériel communal que le label Ecolo ne permet pas.

### 3. L'ÉDUCATION PERMANENTE

Etopia est reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du Décret "Education permanente". Il doit présenter annuellement le nombre d'heures d'éducation permanente (EP) prestées, les publics, le nombre d'analyses et d'études publiées. Les activités des antennes peuvent être valorisables dans ce cadre.

Une activité d'éducation permanente doit avoir pour objectif d'**aider le public à exercer son rôle de citoyen actif**, et est reconnue en fonction de son **ouverture au public**. Cela signifie concrètement que :

- l'activité doit être publique (affiches, flyers, facebook, mailing, site web) et annoncée sur le site d'etopia;
- le public y assiste sur base volontaire et non par obligation professionnelle ni dans le cadre scolaire;
- au moins 5 personnes y participent;
- les réunions de préparation tenues hors présence du public ne sont pas "valorisables" mais les réunions de co-construction d'une activité avec le public visé l'est. Il est donc important d'associer le plus possible une partie du public visé à la confection de l'activité (par exemple via un comité de pilotage composé d'anciens participants).
- une participation active du public soit organisée (une conférence-débat ou une émission de radio s'il y a interaction avec le public présent en studio).
- une activité festive n'entre pas en ligne de compte (dégustation de vin, repas, etc.)
- une activité d'apprentissage de nature purement technique (jardinage, repair café, ...) n'entre pas en ligne de compte sauf si elle s'inscrit dans un cadre plus large (changer l'approche de l'alimentation par exemple)
- Si vous organisez une activité en partenariat, il faut s'assurer que les partenaires n'incluent pas l'activité dans leur rapport d'éducation permanente. Il est possible de le partager à 50/50 ou 40/60. C'est une discussion à avoir avant l'activité.

Dès la fin de l'activité, il est important d'**en faire un compte rendu succinct**, de réunir les éventuels PV de réunions préparatoires, ainsi que les preuves de la promotion effectuée.

## 4. QUELLES ACTIVITÉS ORGANISER ?

### 4.1. Les formations

L'organisation de formation est très simple à organiser. Il peut s'agir de petits modules d'1h30, de 3h ou de journées complètes.

Il est important de les annoncer à l'avance et qu'elles soient ouvertes à tout public.

Pour trouver des idées de formation :

- le catalogue des Samedis d'Etopia
- VertPop
- l'Université collaborative d'Etopia
- les membres de l'antenne ou des groupes locaux d'Ecolo ont peut-être des talents qu'ils peuvent mettre en avant
- etc.

### 4.2. Les débats

Les animations et débats peuvent prendre des formes multiples, y compris celles inventées par l'antenne :

- Baradéba : un modérateur présente une thématique, des invités présentent un point de vue et la salle discute. On peut les appeler Bar à débat, café politique, débat contradictoire ou d'autres noms. Ils peuvent être organisés à intervalles réguliers (tous les 1er vendredi du mois par exemple) et dans l'arrière salle d'un café par exemple;
- Conférence : il n'est pas toujours nécessaire d'inviter un grand nom pour faire venir du monde. Une thématique peut attirer du monde, par exemple sur la santé, l'alimentation, la 5G, etc. Une conférence est souvent suivie d'une séance de questions/réponses ou d'un débat. C'est aussi l'occasion de récolter des coordonnées de personnes intéressées;
- Colloque, séminaire, table-ronde, panel : pour un public plus averti;
- Marche exploratoire : s'approprier l'espace public avec ses usagers;
- Visites guidées (d'initiatives ou d'entreprises de transition);
- Speed dating citoyen
- Ciné-débat : projection d'un film suivi d'un débat (avec éventuellement un partenaire)
- Conférence gesticulée
- Table de discussion : autour d'une thématique définie par les participants
- Green Talk (organisé obligatoirement avec Etopia fédéral)
- etc.

Pour trouver des idées de thématiques d'animations :

- les points abordés dans les conseils communaux;
- les thématiques travaillées par le parlementaire Ecolo de la zone;
- l'actualité politique ou géo-politique;
- les ressources disponibles dans le groupe;
- les thématiques d'Etopia (publications, VertPop, Rencontres de l'écologie politique, etc.)
- les demandes des citoyens
- etc.

### 4.3. Les partenariats

Les centres culturels, les cinémas, les troupes de théâtre-action sont souvent demandeurs de partenariats. Ils proposent un film, une pièce et l'antenne propose des intervenants ou un animateur pour le débat qui suit ou précède la projection ou la représentation.

L'avantage des partenariats, c'est de mélanger les réseaux et de promouvoir nos thèmes d'autres réseaux.

Les partenariats peuvent aussi se réaliser avec d'autres associations d'éducation permanente actives sur le terrain. Dans ce cas, il est important de décider avec eux d'une répartition des "heures d'éducation permanente".

## 5. LES ÉCUEILS

Le premier écueil général réside dans le fait que, comme pour toutes les organisations bénévoles, s'il y a peu de gens qui s'impliquent, le risque d'être gagné par la lassitude est grand. Conséquence : l'antenne ne fonctionne pas quand les 2-3 leaders qui l'ont lancée s'en vont.

Il y a aussi un écueil spécifique vis-à-vis d'Ecolo et il est très important d'y rester attentif :

- Ne pas vider les locales Ecolo de leurs forces vives au profit des antennes Etopia.
- Ne pas négliger le risque que les forces militantes d'Ecolo s'épanouissent dans une action associative culturelle au détriment de l'action politique, souvent plus aride humainement, ou parfois moins valorisante.
- Ne pas créer d'antennes Etopia en réaction à des conflits au sein d'une locale Ecolo.
- doubler ce que la locale Ecolo a intérêt à faire sur son propre label. Si le même résultat peut être atteint par Ecolo, il n'y a pas de raison de le faire par Etopia.

Que mettre en place pour éviter ces écueils ?

- les antennes doivent être créées en inter-locales.
- trouver un correspondant local plutôt que créer tout un groupe (antenne).

- bien orienter l'antenne vers la contagion culturelle, l'élargissement des réseaux, les échanges avec d'autres sphères.
- les partenariats sont très utiles, ils permettent de partager les frais, les tâches organisationnelles et les réseaux de diffusion.

## 6. LE BUDGET

Etopia a débloqué un budget pour aider les activités des antennes.

Les activités peuvent être payantes pour les participants. Attention à ce que le prix ne soit pas réducteur.

Les intervenants étant le plus souvent bénévoles, les dépenses concernent généralement la location de la salle, le transport de l'intervenant et la promo. Quelques euros demandés aux participants permettent d'équilibrer un budget.

## 7. LES MODALITÉS PRATIQUES

### 7.1. Reconnaissance par le CA d'Etopia et signature de la charte

La première chose à faire pour créer une antenne est de demander une reconnaissance au Conseil d'Administration. Pour cela, il faut :

- trouver un nom à l'antenne
- désigner 1 personne qui représente l'antenne à l'Assemblée Générale d'Etopia
- envoyer une demande de reconnaissance de l'antenne et de reconnaissance de cette personne comme membre effectif de l'AG d'Etopia (un mail avec quelques infos suffit)
- signer la charte

Du matériel de visibilité sera envoyé (roll-up) ainsi qu'un stand de publications d'Etopia, sur demande.

### 7.2. Avant une activité

- prévenir Etopia
- établir un budget
- annoncer l'activité (site web, FB, flyers, affiches ...) et demander à Etopia de la relayer également.

### 7.3. Après l'activité

- envoyer un bref compte rendu (nombre de personnes présentes, difficultés rencontrées, points positifs etc ...) et les PV de préparation.
- envoyer les comptes



Des questions, plus d'infos ? Intéressé·e ? Contact : Pascale Ambühl +32 497 21 35 36

**ANNEXES :**

- 1) Charte d'une antenne locale
- 2) Charte d'un correspondant local

## CHARTRE D'UNE ANTENNE LOCALE

A titre d'antenne, nous, soussignés, .....

constitués en (association de fait, asbl) sous la dénomination .....

nous engageons à développer l'action de l'asbl etopia dans<sup>1</sup> .....

En conformité avec les statuts d'etopia, notre action visera à soutenir le développement, dans nos localités (ou sous-région, pays de ...), et notamment dans les milieux populaires :

- d'une prise de conscience et d'une connaissance critique des impacts des choix et décisions, de quelque origine ou nature qu'ils soient, sur la qualité de vie, la solidarité humaine et intergénérationnelle, la préservation des ressources et espèces naturelles ;
- des capacités d'analyse, de création et d'action ainsi que des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Nous inscrirons notre action dans le cadre des conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme et nous nous inspirerons des idéaux et des valeurs de l'écologie politique.

En pratique, nous nous engageons à :

- faire connaître les activités d'etopia ;
- en diffuser ces informations et publications, ainsi qu'à faire connaître son site internet ;
- informer etopia de préoccupations locales ;
- promouvoir, voire organiser, après vérification de l'intérêt d'un public potentiel suffisant, des activités originales en conformité avec les statuts d'etopia ;
- transmettre tout document, rapport, budget et bilan financier, extrait de presse relatif à l'activité ;
- assurer au maximum possible l'autogestion logistique de nos activités.

En cas d'activité locale, nous veillerons à ce que dans toute communication/affichage, soient mentionnés tant la dénomination/logo et coordonnées d'etopia, que le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles (service Education Permanente) et la dénomination de l'antenne et coordonnées

En cas de collaboration avec d'autres associations, nous en informerons etopia pour accord préalable. En contrepartie, moyennant désignation par le C.A. d'etopia, nous bénéficierons :

- d'une reconnaissance en tant que membre adhérent de l'asbl, reconnue comme « antenne de ... de l'asbl etopia » ;
- d'accès à ses services (suivant accord : documentation, publications, aide logistique, soutien financier ...)
- du droit de la représenter au sein des localités et associations, en tant que «antenne locale d'etopia».

---

<sup>1</sup> (les communes X,Y,Z, minimum 2, sous-région, sans que le territoire couvert puisse correspondre à une quelconque circonscription électorale)



La dénomination « etopia » ne pouvant être reprise/déclinée par quelque association que ce soit, si ce n'est par l'asbl de ce nom, toute association se revendiquant de sa filiation portera une dénomination propre et clairement distincte. Si elle est demanderesse et reconnue comme membre adhérente, elle portera le titre associé de 'antenne régionale d'etopia asbl »

Tout membre adhérent peut de se retirer de l'asbl etopia moyennant notification à l'asbl, mais sans préavis ni nécessaire justification. Cependant, toute action qui aurait été engagée préalablement (annonce, programmation, engagement financier, ...) en tant que « antenne régionale » ne pourra être dégagée de la responsabilité de l'association de base sans accord de l'asbl. En cas d'accord, l'asbl reprendra l'entièreté des engagements.

De son côté, le CA de l'asbl peut également, moyennant notification à l'antenne, mais sans préavis ni nécessaire justification, lui retirer son statut de membre adhérent et d'antenne régionale. Dans ce cas, la responsabilité de toute action qui aurait été engagée avec l'accord ou l'impulsion préalable de l'asbl (annonce, programmation, engagement financier, ...) par l'antenne régionale sera reprise et assumée par l'asbl.

Date et lieu

Signatures

## CHARTRE CORRESPONDANT·E LOCAL·E

A titre de correspondant·e local d'etopia, je, soussigné·e,.....

m'engage à développer l'action de l'asbl etopia dans.....

En conformité avec les statuts d'etopia, mon action visera à soutenir le développement, dans ma localité (ou sous-région, pays de ...), et notamment dans les milieux populaires :

- d'une prise de conscience et d'une connaissance critique des impacts des choix et décisions, de quelque origine ou nature qu'ils soient, sur la qualité de vie, la solidarité humaine et intergénérationnelle, la préservation des ressources et espèces naturelles ;
- des capacités d'analyse, de création et d'action ainsi que des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Mon action sera inscrite dans le cadre des conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme et sera inspirée des idéaux et des valeurs de l'écologie politique.

En pratique, je m'engage à :

- faire connaître les activités d'etopia ;
- en diffuser ces informations et publications, ainsi qu'à faire connaître son site internet ;
- informer etopia de préoccupations locales ;
- promouvoir, voire organiser, après vérification de l'intérêt d'un public potentiel suffisant, des activités originales en conformité avec les statuts d'etopia ;
- transmettre tout document, rapport, budget et bilan financier, extrait de presse relatif à l'activité ;
- assurer au maximum possible l'autogestion logistique de nos activités.

En cas d'activité locale, je veillerai à ce que dans toute communication/affichage, soient mentionnés tant la dénomination/logo et coordonnées d'etopia, que le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles (service Education Permanente) . En cas de collaboration avec d'autres associations, nous en informerons etopia pour accord préalable.

En contrepartie, moyennant désignation par le C.A. d'etopia, je bénéficierai :

- d'une reconnaissance en tant que membre adhérent de l'asbl, reconnue comme « antenne de ... de l'asbl etopia » ;
- d'accès à ses services (suivant accord : documentation, publications, aide logistique, soutien financier ...)
- du droit de la représenter au sein des localités et associations, en tant que «antenne locale d'etopia».



La dénomination « etopia » ne pouvant être reprise/déclinée par quelque association que ce soit, si ce n'est par l'asbl de ce nom, toute association se revendiquant de sa filiation portera une dénomination propre et clairement distincte.

Tout membre adhérent peut de se retirer de l'asbl etopia moyennant notification à l'asbl, mais sans préavis ni nécessaire justification. Cependant, toute action qui aurait été engagée préalablement (annonce, programmation, engagement financier, ...) en tant que correspondant local ne pourra être déchargée de la responsabilité de l'association de base sans accord de l'asbl. En cas d'accord, l'asbl reprendra l'entièreté des engagements.

De son côté, le CA de l'asbl peut également, moyennant notification à l'antenne, mais sans préavis ni nécessaire justification, lui retirer son statut de membre adhérent et de correspondant local. Dans ce cas, la responsabilité de toute action qui aurait été engagée avec l'accord ou l'impulsion préalable de l'asbl (annonce, programmation, engagement financier, ...) par l'antenne régionale sera reprise et assumée par l'asbl.

Date et lieu

Signature